



DIRECTION DU TOURISME ET DU PATRIMOINE  
SERVICE DU TOURISME

## LES 10 DESTINATIONS TOURISTIQUES DE BRETAGNE

### COVID19 - ACCOMPAGNER L'ADAPTATION DES MODÈLES ÉCONOMIQUES ET LA COMMERCIALISATION DE L'OFFRE À L'ÉCHELLE DES DESTINATIONS TOURISTIQUES

Liste des pièces à fournir au Conseil régional de Bretagne, service du tourisme, lors de votre demande dans le cadre de l'aide « COVID19 - Tourisme - Accompagner l'adaptation des modèles économiques et la commercialisation de l'offre à l'échelle des Destinations touristiques ».

#### Pour tout type de maître d'ouvrage :

- ✓ Courrier de demande d'aide (*modèle à télécharger*).
- ✓ Plan de financement (*modèle à télécharger*).
- ✓ RIB.
- ✓ Avis du comité de pilotage de la Destination touristique concernée (à défaut, du comité technique, selon le contexte politique local).

#### La demande porte sur une prise en compte d'une ingénierie locale et en régie :

- ✓ Délibération de la collectivité maître d'ouvrage ou procès-verbal du conseil d'administration de l'association maître d'ouvrage sollicitant une subvention régionale auprès du Conseil régional.
- ✓ Note détaillée sur le contenu du projet.
- ✓ Délibération ou attestation de mise à disposition de l'ETP au service du projet de la destination.
- ✓ Fiche de poste de la personne mise à disposition.
- ✓ Pour un maître d'ouvrage privé (association, entreprise) : statuts juridiques à jour.
- ✓ Pour un maître d'ouvrage association : avis de situation au répertoire SIREN de moins de 3 mois.
- ✓ Pour un maître d'ouvrage entreprise : extrait K-bis de moins de 3 mois (délivré par le Greffe du Tribunal de Commerce).

#### La demande porte sur une mission à réaliser par un prestataire extérieur :

- ✓ Cahier des charges de la mission.
- ✓ Résultat de la consultation avec un argumentaire motivé du maître d'ouvrage.
- ✓ Proposition et devis du prestataire extérieur retenu.

Conseil Régional de Bretagne  
283, avenue du Général Patton  
CS 21101  
35711 RENNES CEDEX 7  
[www.bretagne.bzh](http://www.bretagne.bzh)